



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	16
POUVOIRS	6
NOMBRE D'ABSENTS	11
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 10h00, le Conseil d'administration du centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Benjamin BEYSSAC
- Sandrine CHAIGNEAU
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Christine FOUGEROL
- Jacky GAULLIER
- Florence GOUSSU
- Françoise HANOT
- Clément HAQUET
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER
- Bertrand MASSOT
- Sandrine MONTBAILLY
- Marie-Laure RENVOIZÉ
- Caroline SIMOES
- Sabrina VIGNY

Pouvoirs :

- Alice BAUDET a donné pouvoir à Mme RENVOIZÉ
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU a donné pouvoir à M. DUCERF
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. GAULLIER
- Jean-Michel PLAULT a donné pouvoir à M. DELATOUCHE
- Magalie ROBERT a donné pouvoir à M. MASSOT
- Max VAN DER STICHELE a donné pouvoir à M. BEYSSAC

Excusés :

- Loïc BOUR
- Evelyne LEFEBVRE
- Patrick PETIT
- Sandra RENDA
- Philippe RIVE

Secrétaire de séance :

- Sandrine MONTBAILLY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.

Délibération n° : **2026-D-48**

Objet : **Élections des vice-présidents**

CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

Délibération n° : **2026-D-48**
Objet : **Élections des vice-présidents**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Selon l'article 21 du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, le Conseil d'administration élit parmi ses membres titulaires représentant les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion, les vice-présidents. Le nombre de postes à pourvoir a été fixé à 3 maximum. Il n'existe aucune obligation de parité à respecter.

L'élection se fait à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Président procède à un appel de candidatures, en rappelant qu'il sera procédé à un scrutin distinct pour chacun des 3 postes à pourvoir.

Deux assesseurs sont désignés :

- Mme VIGNY Sabrina
- Mme CHAIGNEAU Sandrine

1^{er} poste à pourvoir : 1^{er} Vice-Président,

Candidat déclaré : **Jean-Luc DUCERF**

1^{er} tour

Votants : 22 votants

Vote blanc : 0

Vote nul : 0

Suffrages exprimés : 22 votants

Résultats à l'issue du 1^{er} tour :

Candidat Jean-Luc DUCERF : 22 voix

Est déclaré élu : **Jean-Luc DUCERF**

2^{ème} poste à pourvoir : 2^{ème} Vice-président,

Candidat déclaré : **Marie-Laure RENVOIZÉ**

1^{er} tour

Votants : 22 votants

Vote blanc : 0

Vote nul : 0

Suffrages exprimés : 22 votants

Résultats à l'issue du 1^{er} tour :

Candidat Marie-Laure RENVOIZÉ : 22 voix

Est déclaré élu : **Marie-Laure RENVOIZÉ**



3^{ème} poste à pourvoir : 3ème Vice-président,

Candidat déclaré : **Benoit DELATOUCHE**

1^{er} tour

Votants : 22 votants

1^{er} tour

Vote blanc : 0

Vote nul : 0

Suffrages exprimés : 22 votants

Résultats à l'issue du 1^{er} tour :

Candidat Benoit DELATOUCHE : 22 voix

Est déclaré élu : **Benoit DELATOUCHE**

Le Président,

Bertrand MASSOT



Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de
La transmission en préfecture le : **02/07/2026**
La publication le : **02/07/2026**